CONTRAT DE LOCATION

SALLE DES FÊTES

ENTRE LES SOUSSIGNÉS	
Le Bailleur	Raison sociale : Commune de Comps-la-Grand-Ville Adresse : 116 rue de la Vidarie 12120 Comps-la-Grand-Ville Représentée par : Téléphone / courriel : 05 65 74 12 23 – mairie@comps-lagrandville.fr
Le Preneur ☐ Résident ☐ Non-résident ☐ Association communale	Nom / raison sociale : Adresse :..... Représenté(e) par : Téléphone / courriel :

INFORMATIONS SUR LA LOCATION	
Salle	Salle des fêtes
Type d'événement	
Nombre de participants	 personnes, dans la limite de la capacité autorisée
Période de location	Du au
Montant du loyer	 € – paiement uniquement par prélèvement

N°	Clause	Contenu
1	**Objet et durée**	Le Bailleur met la salle des fêtes de Comps-la-Grand-Ville à la disposition du Preneur pour l'événement et la période indiqués ci-dessus. Toute prolongation nécessite son accord écrit.
2	**Loyer**	Le loyer, fixé par la délibération tarifaire en vigueur, est réglé par prélèvement avant la mise à disposition. **Un dépôt de garantie** remis lors de la réservation, est exigé en complément du paiement de la location.
3	**Charges et services**	Sont compris : tables, chaises, éclairage, eau et électricité ; chauffage et climatisation. La cuisine et la sonorisation sont proposées en option, sur accord préalable du Bailleur.
4	**Utilisation et nettoyage**	Le Preneur s'engage à respecter le règlement intérieur, notamment les règles d'utilisation, de sécurité, de nettoyage et de remise en état. Tout défaut de nettoyage entraîne l'application du forfait ménage fixé par délibération.

5	**Dégradations**	Les frais de réparation, de remplacement ou de remise en état imputables au Preneur sont facturés sur justificatif et réglés dans les 15 jours suivant sa réception.
6	**Assurance**	**Une attestation d'assurance** en cours de validité doit être remise au moment du dépôt du dossier de réservation.
7	**Annulation et force majeure**	En cas d'annulation par le Preneur moins de 7 jours avant la date prévue de la manifestation, des frais d'annulation correspondant à 50 % du montant total de la location seront dus. En cas d'annulation moins de 48 heures avant la manifestation ou d'absence le jour prévu, la totalité du montant de la location sera due. Aucun frais ne sera appliqué en cas de force majeure dûment justifiée ou d'annulation à l'initiative de la Commune.
8	**Dispositions générales**	Le présent contrat, le règlement intérieur signé et les états des lieux forment l'accord entre les parties. Tout différend fait d'abord l'objet d'une recherche de solution amiable ; à défaut, il relève de la juridiction compétente.
9	**Tarifs**	Les tarifs applicables figurent dans le tableau ci-dessous.

Prestations	**Tarif résidents**	**Tarifs non-résidents**	**Tarifs associations communales**	**Quantité**	**Montant appliqué**
Salle des fêtes – 1 jour	220 €	320 €	GRATUIT		 €
Jour supplémentaire	100 € / jour	220 € / jour	GRATUIT		 €
OPTIONS					
Cuisine	Forfait 50€	Forfait 50€	GRATUIT		 €
Sonorisation	Forfait 30€	Forfait 30€	GRATUIT		 €
GARANTIES					
Dépôt de garantie – non compris dans le total de la location	**1000€** Remis lors de la réservation et restitué après l'état des lieux de sortie, sous réserve de l'absence de dégradation, de perte de matériel ou de somme restant due.				
Forfait ménage	**300€** Applicable en cas de défaut de nettoyage. Un supplément pourra être appliqué en cas d'intervention d'une entreprise spécialisée.				
Modalité de paiement	Prélèvement avant la mise à disposition de la salle				
Observations					
TOTAL À RÉGLER					**..... €**

Les tarifs applicables sont ceux fixés par la délibération du conseil municipal en vigueur à la date de la réservation.

Fait à Comps-la-Grand-Ville, le, en deux exemplaires.

Le Bailleur Commune de Comps-la-Grand-Ville Représentée par :	Le Preneur Nom et qualité :
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :	**Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :**